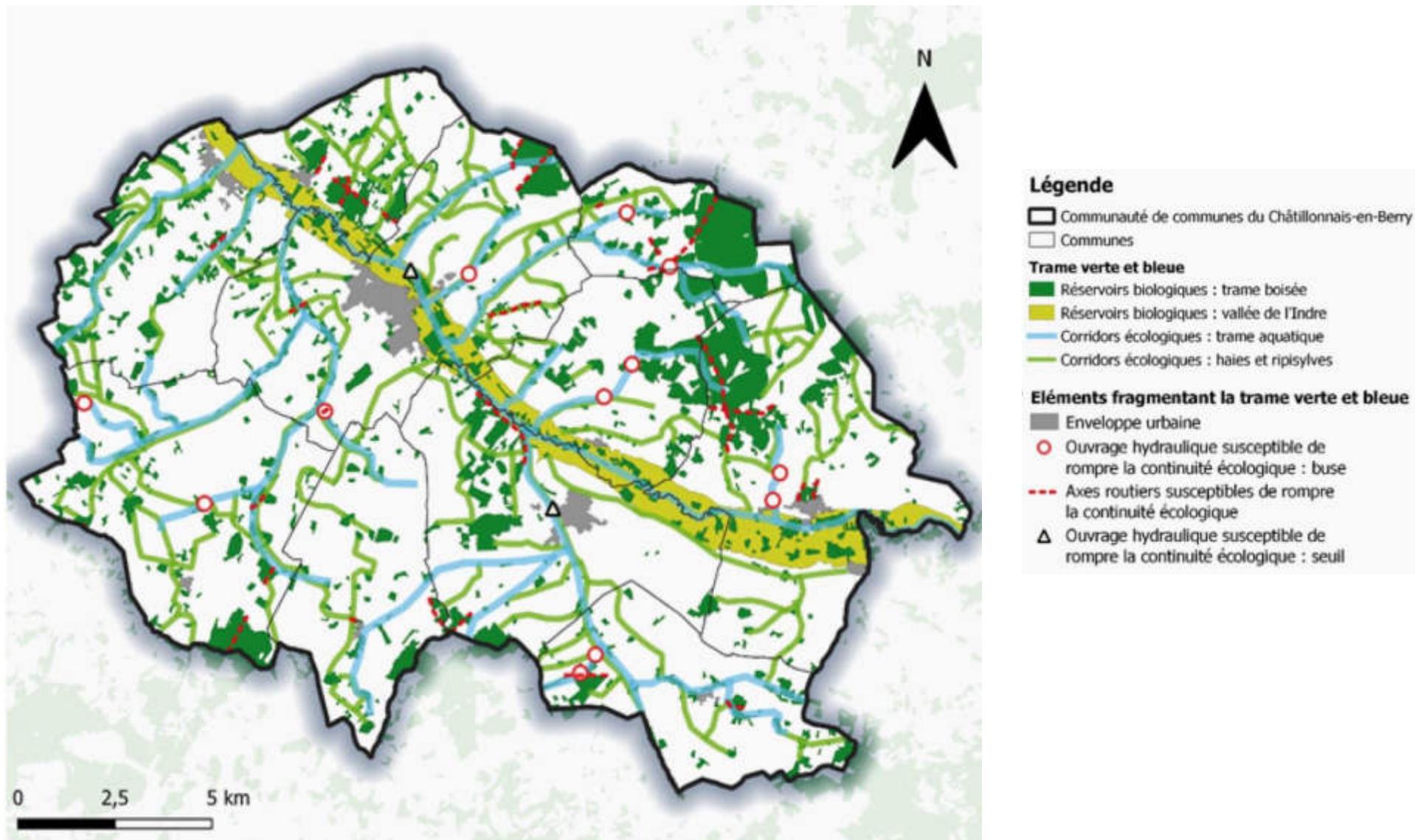


**3.**  
**ENVIRONNEMENT : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT  
ET DE PROGRAMMATION DE SECTEUR**

**COMPATIBILITE**

### 3.1. CONTINUITES ECOLOGIQUES : LA TRAME VERTE ET BLEUE



La Trame Verte et Bleue vise à conserver et/ou rétablir, sous la forme d'un réseau cohérent, les espaces de continuité ou de proximité propices à la circulation des espèces et au bon fonctionnement des milieux naturels. Elle vise à (re)constituer un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales, de circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... donc d'assurer leur survie, et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

1. Trame verte à l'occasion de travaux de constructions et d'aménagements extérieurs	Bois et haies	Prairies	Autres espaces
<b>Milieux naturels</b>	<p>Haies du bocage : densifier la végétation par des essences locales, notamment en complétant les chainons manquants du bocage.</p> <p>Lisières des bois : maintenir une bande tampon sans construction permettant de maintenir les transitions entre les zones boisées et les milieux ouverts et éclairés, où de nombreuses espèces (faune et flore) transitent et se développent.</p>	<p>Pratiques agricoles : maintenir l'agriculture sur ces espaces est favorable à l'accueil de la biodiversité. Il faut notamment y favoriser l'activité pastorale.</p> <p>Constructions agricoles : privilégier le regroupement des bâtiments.</p>	<p>Accotements de route : ils peuvent servir de petit corridor écologique entre les milieux. Il est recommandé d'avoir une gestion écologique des accotements, de type gestion différenciée, en préservant les bandes enherbées et les haies, en limitant les fauches, de façon à élargir la palette végétale et à permettre une floraison étalée sur une grande partie de l'année.</p>
<b>Constructions</b>	<p>Constructions principales et annexes : regrouper les bâtiments dans la typologie du corps de ferme, associés à des plantations d'essences locales de divers développements.</p>	<p>Constructions principales et annexes : maintenir au maximum les espaces en pleine-terre, regrouper les bâtiments, dans la typologie du corps de ferme, associés à des plantations d'essences locales de divers développements.</p>	<p>Clôtures en limite des terrains bâtis : il est recommandé de réaliser les clôtures sous la forme de haies, éventuellement associées à des grillages à la condition qu'ils permettent le passage de la petite faune. Il est recommandé de planter des essences locales sur plusieurs strates.</p> <p>Loisirs et découverte : les aménagements extérieurs doivent mettre en valeur le patrimoine naturel.</p>

2. Trame bleue à l'occasion de travaux de constructions et d'aménagements extérieurs	Cours d'eau	Zones humides, dont les étangs et mares	Autres espaces
<b>Milieus naturels</b>	<p>Berges : préserver les plantations existantes et favoriser la renaturation pour consolider les berges, avec des essences locales.</p> <p>Cours d'eau : conserver la continuité physique des cours d'eau, sans ajouter d'obstacles à l'écoulement de l'eau. Favoriser le transit des sédiments.</p>	<p>Connexions entre zones humides : conserver des connexions hydrauliques et biologiques, sans ajouter d'éléments fragmentant.</p>	
<b>Aménagements et constructions</b>	<p>Terrains le long des berges : limiter au maximum l'artificialisation des berges et les terrassements qui modifient les profils des pentes (affouillements et exhaussements du sol). Prévenir les risques de pollution de l'eau. Conserver les continuités qui permettent le passage de la petite faune.</p>	<p>Terrains le long des zones humides : limiter au maximum l'artificialisation des berges et prévenir les risques de pollution de l'eau. Les aménagements ne doivent pas perturber l'alimentation des zones humides en amont, ni favoriser l'assèchement par l'amont ou l'aval.</p>	<p>Aménagements dans l'environnement des cours d'eau : favoriser une gestion des ouvrages d'eau pluviale à ciel ouvert (noues, fossés, bassins...), en éliminant les risques de pollution de l'eau.</p>
	<p>Loisirs et découverte : les aménagements extérieurs doivent mettre en valeur le patrimoine naturel, en-dehors des espaces soumis à des risques d'inondation.</p>		

**Les lisières urbaines** sont des zones de contact entre les espaces urbains et les espaces naturels et agricoles. Elles participent aux continuités des trames naturelles.

Elles permettent notamment de :

- Intégrer les espaces urbains ;
- Servir de refuge à la faune et à la flore, et assurer la continuité de leurs déplacements ;
- Limiter les nuisances sonores des routes ;
- Limiter les intrants agricoles dans l'espace urbain ;
- Limiter les effets d'îlots de chaleur.

Dans ces lisières, il est recommandé de préserver les haies d'essences locales ou de les remplacer avec le même type d'essences. Les cartes qui suivent identifient les secteurs périurbains qui sont en particulier concernés et où il faut veiller à leur bonne conservation.

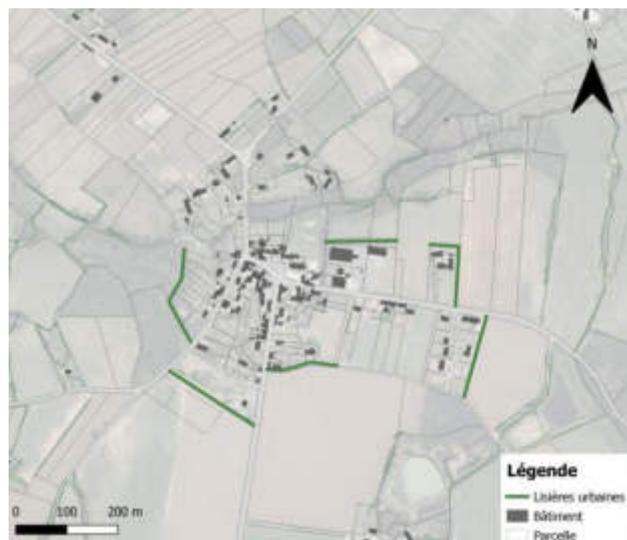
Châtillon-sur-Indre



Clion-sur-Indre



Arpeuilles



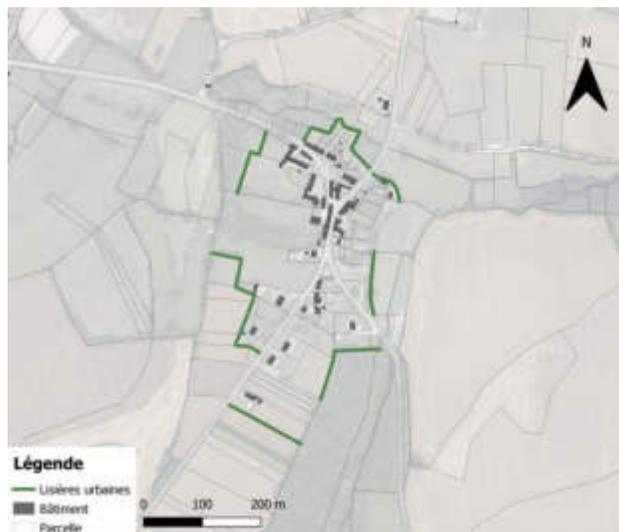
Cléré-du-Bois



Fléré-la-Rivière



Murs



Saint-Cyran-du-Jambot



Le Tranger



Palluau-sur-Indre



Saint Médard



**Dans les espaces urbains**, les espaces verts peuvent être associés aux bâtiments de façon à organiser une continuité ou semi-continuité verte au sein d'un projet d'aménagement, et à fragmenter les surfaces imperméables.

Recommandations :

- Il est souhaitable que les cheminements soient paysagers dans ce but. De façon générale, l'association eau – végétation est à favoriser pour permettre à la végétation de prospérer et pour faciliter la gestion de l'eau pluviale ;
- Le maintien d'espaces de pleine terre est à privilégier dans les espaces publics et privés ;
- Les pieds d'immeubles peuvent faire l'objet d'aménagements paysagers qui participent à cette continuité ou semi-continuité verte.

Les végétaux participent également à la réduction des îlots de chaleur, créant ainsi des espaces de fraîcheur en période estivale. Si plusieurs strates sont plantées, il faudra veiller à ce que les strates plus élevées ne créent pas d'ombres portées par rapport aux installations solaires.

Recommandations :

- Pour limiter les effets de chaleur intense en période estivale, il est recommandé de planter des arbres d'essences locales.



Voirie et espaces verts associés.  
Les Herbiers (Vendée)



Verger en opération d'aménagement.  
Bouvron - Courtil Saint-Mathurin (Loire-Atlantique)



Aménagement paysager le long d'un cours d'eau. Nantes  
La Bottière-Chesnaie (Loire-Atlantique)



Végétalisation des rues.  
Chédigny (Indre-et-Loire)

### 3.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES : LA TRAME NOIRE

Les points d'éclairage artificiel ont un pouvoir d'attraction ou de répulsion selon les espèces. Ils agissent comme des pièges écologiques. Ce phénomène n'est pas neutre car une part importante de la faune est en tout ou partie nocturne : environ 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés. (Source : *Trame noire*. Office Français de la Biodiversité. 2021).

Pour favoriser les continuités de déplacement de la faune crépusculaire ou nocturne, il faut préserver des espaces publics et privés de la pollution lumineuse de nuit.

Les actions recommandées pour les espaces publics :

- Optimiser les éclairages indispensables : durée d'éclairage, orientation vers le sol pour une lumière non diffuse, intensité lumineuse... ;
- Favoriser les éclairages passifs comme les bandes réfléchissantes ;
- Développer l'éclairage à led ;
- Développer l'éclairage à détecteur de mouvements pour les piétons et cyclistes, et les boutons-poussoirs aux passages piétons.

Les actions recommandées pour les espaces privés :

- Limiter les installations dans les jardins, dont les veilleuses solaires ;
- Orienter l'éclairage vers le sol pour une lumière non diffuse ;
- Développer l'éclairage à détecteur de mouvements ou à minuterie.

Les secteurs à enjeux tangentent les continuités écologiques et notamment les espaces urbains proches des réservoirs de biodiversité dans la vallée de l'Indre (Châtillon-sur-Indre et Palluau-sur-Indre) et le corridor écologique de la vallée de l'Ozance (Clion-sur-Indre).

